

Décret n° 2011-512 du 10 mai 2011 portant coordination entre les régimes de sécurité sociale en vigueur dans les départements métropolitains ou d'outre-mer ou de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et les régimes de sécurité sociale en vigueur à Saint-Pierre

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/06/2011
Jurisdiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ETSS1003746D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCA000023982200

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] régime ; 2° Si une même période est assimilée à une période d'assurance à la fois par le régime métropolitain, d'outre-mer, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et par le régime d'assurance vieillesse [...] géré par la caisse de prévoyance sociale, elle est prise en considération par l'institution du territoire où l'intéressé a été assuré à titre obligatoire en dernier lieu avant la période en cause ; 3° [...]

[...] I. - Les travailleurs exerçant leur activité en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon sont soumis respectivement aux [...] Les pensionnés du régime militaire qui s'établissent à Saint-Pierre-et-Miquelon sans exercer une activité professionnelle sont affiliés au régime d'assurance maladie et maternité de Saint-Pierre-et-Miquelon [...]

[...] I. — La personne assurée auprès d'un régime d'assurance maladie en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon ou dans un département métropolitain, d'outre-mer, à Saint-Barthélemy ou Saint-Martin qui satisfait [...] prestations en nature servies, pour le compte de l'institution compétente, par l'institution du lieu de séjour ou de résidence, selon les dispositions de la législation ou de la réglementation que cette dernière [...]

[...]portant extension et adaptation aux départements de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives[...]

RÉFÉRENCE

DECRET ETSS1003746D du 1 juin 2011, « Décret n° 2011-512 du 10 mai 2011 portant coordination entre les régimes de sécurité sociale en vigueur dans les départements métropolitains ou d'outre-mer ou de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et les régimes de sécurité sociale en vigueur à Saint-Pierre ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCTA000023982200> (consulté le 30 août 2026).